

**EUREX-AUDIT
RHONE-ALPES**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes rattachée à la
CRCC Dauphiné-Savoie

**ASSOCIATION MAISON DES JEUNES
ET DE LA CULTURE****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 Décembre 2023**

311 Faubourg Montmélian

73000 CHAMBERY

Ce rapport contient 20 pages

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex

Tél : 04 50 69 03 04 – e.mail : audit.chambery@eurex.fr – www.eurex.fr

Bureau secondaire à Lyon

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

311 Faubourg Montmélian

73000 CHAMBERY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux membres de l'association Maison des Jeunes et de la Culture,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison des jeunes et de la culture relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels :

- ✓ « Application du plan de redressement par voie de continuation arrêté par le tribunal de grande instance de Chambéry le 22 septembre 2015. »

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Seynod, le 13 Mai 2024

EUREX-AUDIT RHONE-ALPES

Signé électroniquement le 13/05/2024 par
Géraldine Madrigal



Géraldine MADRIGAL

Commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	22 163		22 163	16 534	34,04
Production vendue biens					
Production vendue services	394 085		394 085	323 774	21,72
Chiffres d'affaires Nets	416 247		416 247	340 308	22,31
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			568 619	551 528	3,10
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			7 058	1 448	387,43
Autres produits			2 450	4 745	-48,37
Total des produits d'exploitation (I)			994 375	898 029	10,73
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			15 058	9 547	57,72
Variation de stock (marchandises)			-499	-122	309,02
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			455 119	414 333	9,84
Impôts, taxes et versements assimilés			26 208	19 690	33,10
Salaires et traitements			367 801	363 521	1,18
Charges sociales			121 438	128 662	-5,61
Dotations aux amortissements sur immobilisations			17 759	17 508	1,43
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges			8 687	5 000	73,74
Autres charges			374	3	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 011 944	958 141	5,62
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-17 570	-60 112	70,77
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances			3 315	1 273	160,41
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			3 315	1 273	2 042
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			64	85	-24,71
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			64	85	- 21
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 252	1 188	173,74
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-14 318	-58 924	75,70

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	85	307	- 222	-72,31
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 181	5 406	- 225	-4,16
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	5 266	5 713	- 447	-7,82
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16	105	- 89	-84,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	16	105	- 89	-84,76
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 250	5 608	- 358	-6,38
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	113		113	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 002 956	905 016	97 940	10,82
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 012 136	958 331	53 805	5,61
RESULTAT NET	-9 180	-53 316	44 136	82,78
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	8 456	7 930	526	898	- 372
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	100 148	97 214	2 933	3 674	- 741
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 547	26 420	1 127	1 330	- 203
Autres immobilisations corporelles	276 964	251 949	25 015	40 123	- 15 108
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 170		1 170	1 158	12
TOTAL (I)	414 285	383 513	30 772	47 182	- 16 410
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	806		806	306	500
Avances et acomptes versés sur commandes	147		147	197	- 50
Clients et comptes rattachés	17 643		17 643	16 792	851
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	2 557		2 557	350	2 207
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	86 869		86 869	77 419	9 450
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000		50 000
Disponibilités	247 731		247 731	313 021	- 65 290
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	9 466		9 466	15 006	- 5 540
TOTAL (II)	415 220		415 220	423 092	- 7 872
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	829 504	383 513	445 992	470 274	- 24 282

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	240 528	240 528	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	107 362	107 362	
Report à nouveau	-248 464	-195 148	- 53 316
Résultat de l'exercice	-9 180	-53 316	44 136
Subventions d'investissement	3 590	8 771	- 5 181
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	93 836	108 197	- 14 361
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		5 000	- 5 000
Provisions pour charges	28 599	19 799	8 800
TOTAL (III)	28 599	24 799	3 800
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 372	2 058	- 686
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	10 688	16 031	- 5 343
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 196	75 659	- 10 463
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	25 673	26 692	- 1 019
. Organismes sociaux	43 743	50 952	- 7 209
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 096	4 499	- 1 403
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 316	- 3 316
Autres dettes	8 399	12 455	- 4 056
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	165 391	145 617	19 774
TOTAL (IV)	323 557	337 278	- 13 721
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	445 992	470 274	- 24 282

Annexes Association 24

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 445 992 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 9 180,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/03/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Application du plan de redressement par voie de continuation arrêté par le tribunal de grande instance de Chambéry le 22 septembre 2015.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable, sauf sur le point suivant :

L'entité n'a pas souhaité comptabiliser les contributions volontaires en nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Changement de méthode comptable :

Le calcul des produits constatés d'avance sur les activités a été modifié :

- Précédemment les recettes d'activités de la saison en cours étaient proratisées et deux tiers des recettes étaient constatées d'avance sur l'exercice suivant.
- A compter du 1^{er} janvier 2021, les recettes sont constatées en produits perçus d'avance en fonction du nombre exacte de séances d'activités sur l'exercice et du nombre de séances à réaliser sur l'exercice suivant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées.

Elles ont été estimées avec charges sociales à un montant de 19 799 euros Leur montant est évalué selon la méthode dite « rétrospective prorata temporis » Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- * Taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 0%
- * Taux d'actualisation : 3.17 %
- * Taux de mobilité (turn-over) :3% par an
- * Age de départ en retraite : 65 ans pour tous
- * Modalités de départ en retraite : A l'initiative de l'employeur
- * Etude avec charges sociales

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 455			8 455
Immobilisations corporelles	403 322	1 337		404 659
Immobilisations financières	1 157	12		1 169
TOTAL	412 935	1 349		414 284

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 558	372		7 930
TOTAL I	7 558	372		7 930
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	96 474	740		97 214
Installations techniques, matériel, outillages industriels	26 217	203		26 420
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	32 787			32 787
Matériel de bureau et informatique	202 718	16 444		219 162
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	340 907	17 387		375 583
TOTAL GENERAL (I+II)	365 754	17 759		383 513

Eléments constitutifs du fonds commercial

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	306	500		806
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	306	500		806

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 170	1 170	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	17 642	17 642	
Autres créances	90 379	78 272	
Charges constatées d'avance	9 465	9 465	
TOTAL	118 656	118 656	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	86 869
Autres produits à recevoir	
TOTAL	86 869

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	55 600				55 600
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	107 362				107 362
Dont générosité du public					
Report à nouveau	- 195 148	- 53 315			- 248 463
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	- 53 315	53 315		- 9 180	- 9 180
Dont générosité du public					
Situation nette	- 85 501	0		- 9 180	- 94 681
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables	184 928				184 928
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	8 771			- 5 181	3 590
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	193 699			- 5 181	188 518
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		248 463
SOLDE		248 463

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	0		112			112	
TOTAL	0		112			112	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Les amis de la jeunesse et des sports ville projecteur totem	matériel	3 399		2 000	1 399
	matériel	5 372		3 181	2 191
TOTAL		8 771		5 181	3 590

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour remboursements adhérents				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	19 799	8 687		28 486
Autres provisions pour risques et charges	5 000		5 000	
TOTAL (II)	24 799	8 687	5 000	28 486
TOTAL GENERAL (I+II)	24 799	8 687	5 000	28 486
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		8 687	5 000	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 372	686	686	
Dettes financières diverses	10 688	5 344	5 344	
Fournisseurs	65 196	57 975	7 221	
Dettes fiscales et sociales	72 512	64 646	7 866	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 399	4 247	4 152	
Produits constatés d'avance	165 391	165 391		
TOTAL	323 558	298 289	25 269	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	16 979
Dettes fiscales et sociales	27 962
Autres dettes	
TOTAL	44 941

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions reçues et fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisé conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés " sont repris en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

Ressources Propres : 416 247 euros

Subventions : 568 619 euros

Reprise de provisions : 5 000 euros

Autres produits : 2 449 euros

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	5 266
Sur opérations de gestion	5 266
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	16
Sur opérations de gestion	16
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	5 250

AUTRES INFORMATIONS**Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	9.53	
TOTAL	10.53	

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.